

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Mars 2023 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-

GF/EB

N° 002986

Finances - Budget Principal -Modification des Autorisations de Programme votées en 2022

Affiché le :

VOTES POUR: 32

VOTES CONTRE: 0

ABSTENTION(S): 0

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AlLLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION: M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS: Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n° 002848 du 22 mars 2023 autorisant les AP/CP pour la réhabilitation du Gymnase Guigou et du bâtiment Bains-Douches,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiements.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions

versées à des tiers.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur l'actualisation des deux autorisations de programme et crédits de paiement votés au BP 2022 :

• Réhabilitation Gymnase Guigou

		EXERCICES / CRED			
		2022	2023	Totaux	
AP 2021321001, Réhabilitation Gymnase Guigou		CFU exécutions	BP /CP		
	Dépenses	143 264,88 €	2 228 815,22 €	2 372 080,10 €	
	Etudes	44 567,60 €	158 815,22 €	203 382,82 €	
	Travaux	98 697,28 €	2 070 000,00 €	2 168 697,28 €	
	Matériels				

Réhabilitation de l'ancien bâtiment des bains douche en accueil jeune.

		EXE	J. STATE OF THE PARTY OF THE PA			
		2021	2022 / CFU	2023	2024	TOTAUX
AP 2021338001, Réhabilitation Bains Douches	Dépenses	2 035,20 €	5 256,00 €	25 000,00 €		492 334,62
	Etudes	2 035,20 €	5 256,00 €	25 000,00 €	14 243,42 €	46 534,62
	Travaux	- €	- €	- €	445 800,00 €	445 800,00
	Matériels	- €				

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- VOTE l'actualisation des deux autorisations de programmes décrites ci-dessus, au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt;
- VOTE les crédits de paiement au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt, conformément aux deux tableaux ci-dessus;
- AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE Célia BARBIER

MODER

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002986-DE

RNAUD/DELOY